

Syndicat des Mobilités de Touraine

Le Président,

Tours, le 23 FEV. 2022

Objet : Convocation au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine aura lieu le :

Mardi 1^{er} mars 2022 à 09h30

Salle Jean GERMAIN – Hôtel Métropolitain

60 avenue Marcel Dassault – 37206 TOURS

Et par visioconférence

Webex Cisco – lien envoyé par mail

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, est rétabli en ce qu'il autorise la tenue des Comités syndicaux par téléconférence.

Par conséquent, cette séance se tiendra à la fois en présence et en téléconférence, au siège du Syndicat.

Les modalités techniques de la séance seront les suivantes :

Pour les délégués présents au siège du Syndicat, et afin d'assurer votre sécurité, l'installation de chacun sera faite de manière à respecter les règles de distance sociale, des masques ainsi que du gel hydro alcoolique seront mis à votre disposition.

Pour les délégués présents en téléconférence, la séance se déroulera via l'application Webex et une invitation leur sera adressée contenant un lien devant être activé pour la participation à distance.

En cours de séance, il sera procédé au vote par appel nominal. Vous serez invité à tour de rôle à exprimer votre vote à voix haute pour chaque délibération.

Je vous précise par ailleurs que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum et les règles applicables aux pouvoirs sont modifiés ainsi :

- Le quorum est d'un tiers des membres présents, y compris les délégués en visioconférence, ou représentés par leurs suppléants.
- Chaque délégué présent peut être porteur de deux pouvoirs.

J'attire donc votre attention sur la nécessité de faire connaître au plus vite l'option choisie entre participation à distance et participation au siège du Syndicat pour que les contingences matérielles nécessaires puissent être mises en œuvre. Les délégués suppléants sont destinataires de cette convocation pour information, leur présence n'étant requise, en cette période de sécurité sanitaire, qu'en remplacement de leur délégué titulaire.

Ainsi si vous êtes empêché(e) d'assister à cette séance, je vous remercie de transmettre dès que possible votre pouvoir, dont vous trouverez le document ci-joint, à l'adresse suivante : mobilites@mobilites-touraine.fr, et ce afin de faciliter les opérations de vote en séance.

Eu égard à la période d'urgence sanitaire, je vous demande de privilégier soit les pouvoirs soit la connexion à distance.

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

1. Projet de délibération relatif à l'adoption du compte-rendu du Comité syndical du 01 février 2022
2. Projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal du Syndicat des Mobilités de Touraine
3. Projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021 du Syndicat des Mobilités de Touraine et affectation du résultat
4. Projet de délibération relatif au vote du budget primitif 2022
5. Projet de délibération relatif aux autorisations de programme – Exercice 2022
6. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité du 114 rue de la Mairie à La Riche
7. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité du 33 avenue de la République à Chambray-Lès-Tours
8. Projet de délibération relatif à l'adhésion du Syndicat des Mobilités de Touraine au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Territorial de la Ville de Tours, du CCAS de Tours et de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2022
9. Projet de délibération relatif à l'approbation de la convention attributive de subvention pour la contribution au développement du service d'autopartage CITIZ pour l'année 2022
10. Projet de délibération concernant l'approbation de la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive du projet de 2^{ème} ligne de tramway et ses composantes, entre le groupement Transamo-La Set et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)
11. Projet de délibération relatif à l'approbation de la convention portant délégation temporaire de la compétence de transports scolaires et fixant les flux financiers pour l'année scolaire 2021-2022
12. Projet de délibération relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention financière sur le transfert de la compétence transports scolaires de la Région Centre Val de Loire vers le Syndicat des Mobilités de Touraine
13. Projet de délibération relatif au partenariat pour la réalisation d'études relatives à la transformation des axes autoroutiers au service de l'intermodalité et des modalités partagées
14. Projet de délibération relatif à l'approbation du groupement de commandes pour les prestations d'assurances flotte automobile et risques annexes
15. Information des décisions prises par le Président et par délégation

Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,
Wilfried SCHWARTZ

